

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

3^e SÉRIE. — TOME III.

v. 27-28
1871-72



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1871

MONNAIES SEIGNEURIALES.

FRANKENBERG. — ARGENTEAU. — BICHT.

Depuis quelques années, la numismatique des petits seigneurs qui peuplaient nos contrées, a fait d'incessants progrès. A l'exemple de nos historiens, les archéologues semblent se complaire aujourd'hui dans la recherche des moindres monuments de leur science. Parmi ceux-ci, les plus nombreux, relativement à un personnage ou à un endroit donné, ont été explorés d'abord, par la raison qu'ils présentaient un ensemble de faits d'une liaison facile. Les autres, réservés à des glaneurs attardés, ne sont tirés qu'avec peine de leur isolement ; mais ils ont pour eux le prestige de leur rareté même, toujours si séduisant pour l'amateur de curiosités.

I

SEIGNEURIE DE FRANKENBERG.

Voici d'abord un grand denier noir, frappé au type de Jean de Heinsberg, évêque de Liège. Le droit présente exactement les armoiries de ce prince :

Écu écartelé, avec petit lion sur le tout : †IOh-AS‡
 ON-S‡DE‡V-RANh.

Rev. Perron sur trois degrés : MONETA : NOVAT :
 FACTAT : IN : LENCVDEN : N.

Après avoir cherché vainement sur les bords de la Meuse et dans le Limbourg, quel pouvait être le manoir habité par ce seigneur, nous croyons l'avoir découvert tout près d'Aix-la-Chapelle. Là vivait au xv^e siècle un sire de Frankenberg, de la maison de Mérode : il s'appelait Jean, et son nom figure dans plusieurs actes, entre les années 1445 et 1490. Il était, dit la chronique, toujours court d'argent, *immer des Geldes bedürftig* (1), circonstance qui suffirait pour expliquer comment, à l'exemple de ses pairs, il imitait, en les altérant, les espèces en circulation de son temps.

Le revers de sa monnaie nous semble, au contraire, passablement énigmatique. Quelle était l'officine représentée par les mots LENCVDEN : N? Le Vroenhof, à Maestricht, s'appelait autrefois *Lenculen*, mais que viendrait-il faire ici? Nous trouvons parmi les titres du seigneur de Frankenberg, qu'il était sous-avoué de l'abbaye de Borcette, située dans son voisinage, et dont le duc de Limbourg possédait l'avouerie. Son père, André de Mérode, est mentionné, en 1415, parmi les vassaux de Jean IV, en qualité de châtelain et burggrave de Limbourg (2); mais nous n'en connaissons pas mieux l'endroit où était cet atelier, dont le nom peut, du reste, se lire de plusieurs manières. Il ne

(1) QUIX, *die Frankenburg*. Aachen, 1828.

(2) MIRÆUS, t. I, p. 326.

nous reste donc à voir ici qu'une contrefaçon du mot *leo-dien*, qui figure sur la monnaie liégeoise contemporaine, marquée au perron, comme sur notre exemplaire.

Passons maintenant une rapide revue des vicissitudes du vieux donjon. *Die Frankenburg*, comme on dit à Aix-la-Chapelle, dont les constructions, de diverses époques, sont aujourd'hui ruinées, était, avant l'occupation française, un fief du duc de Juliers, dans le bailliage de Schönvorst. L'ancienne maison qui en portait le nom avait pour armes une croix dentelée. On rencontre pour la première fois, en 1226, un avoué de Borcette, du nom de Gérard, dont le petit-fils est qualifié de Jean, *sire de Frankenberg*, dans un document de 1306. Aussi est-il probable que c'est au père de ce dernier, appelé Arnold, qu'il faut faire remonter la fondation du donjon, vers le milieu du XIII^e siècle. Depuis cette époque, l'histoire ne parle guère que des contestations entre les châtelains et l'abbaye ou la ville d'Aix-la-Chapelle.

En 1407, la race des Frankenberg était sans doute éteinte ⁽¹⁾, car nous voyons alors la seigneurie passer à une branche de la maison de Mérode, remplacée elle-même, en 1585, par les Mérode-Houffalize, qui l'ont possédée jusqu'à nos jours.

II

SEIGNEURIE D'ARGENTEAU.

Le denier noir suivant se trouve ainsi décrit, dans le catalogue des monnaies liégeoises de M. Perreau :

Croix pattée, traversant l'inscription ; sur cette croix,

(1) FAHNE, 1^{re} partie, p. 403.

l'écusson de Heinsberg; légende : ✠ IO : DC - HENSB-
EPS : LI - EODIE.

Rev. Perron dans le champ; légende : ✠ MONETA
NOVA : DC · TRHEN.

Collection du séminaire de Saint-Trond.

Ce curieux denier aurait mieux trouvé sa place dans l'ouvrage de M. Van der Chijs, concernant les monnaies féodales du Brabant, à la suite d'une notice sur les seigneurs d'Argenteau. On sait en effet que ce nom, suivant l'orthographe flamande, s'écrivait anciennement : *Arkentel* ou *Erkentel* (¹), et qu'il a existé des monnaies de Guillaume I^{er} d'Argenteau (²).

L'histoire rapporte que, pendant la minorité de ce jeune seigneur, le duc Antoine de Brabant fit occuper sa forteresse, pour le punir de certains dégâts occasionnés par ses gens. Il la lui remit bientôt après, en 1410, et Guillaume, devenu majeur, se hâta de lui en faire hommage, comme terre mouvante du marquisat d'Anvers. Toutefois la seigneurie conserva son indépendance, avec les privilèges accordés aux fiefs immédiats de l'empire, et le sire d'Argenteau prit même la qualification de *prince de Montglion*, nom d'un rocher des environs, que lui avait légué son père.

On voit que Guillaume n'était pas homme à laisser oublier ses droits, réels ou supposés, et que, si la monnaie qu'il prétendait frapper ne résulte pas d'une convention

(¹) Une branche, issue de la même famille, et établie à Liège, porte encore ce dernier nom.

(²) JALHEAU, dans son édition du *Miroir des nobles de la Hesbaye*, p. 70; et ERNST, *Notice historique sur Argenteau*.

avec l'évêque de Liège, il n'a pas hésité à se servir de son nom, pour en faciliter la circulation.

Sa mort, survenue en 1455 ou 1454, fit passer la chàtellenie à Jacques, l'ainé des enfants qu'il avait eus de sa femme Marguerite, fille du sire de Rochefort et d'Agimont.

III

SEIGNEURIE DE BICHT.

M. Piot, dans la *Revue de la numismatique belge*, année 1857, et, après lui, M. Van der Chijs se sont évertués à donner quelques renseignements sur la seigneurie de Bicht; mais ils n'ont pu disposer que de rares documents et leur travail est resté incomplet. Nous n'avons pas la prétention de combler cette lacune, et nous nous bornons à apporter notre pierre à la reconstruction future du féodal édifiée.

Voici la monnaie qui a provoqué nos recherches, et dont la *Revue* de 1867 a donné la gravure, pl. XIII, 29.

Écusson au lion rampant, à gauche, ayant la tête couronnée : ⚡ NIENONAVS : DOMINVS : DEI : OBI : .

Rev. Croix pattée et évidée, ayant en cœur la lettre N; légende : ⚡ NONETA : NOVIT : FELT : BIET.

Sur un autre exemplaire, on lit NONT ?, et l'on retrouve au centre l'ornement qui précède la légende.

C'est, on le voit, une imitation de la pièce de quatre mites de Philippe le Beau (1494-1506), qui doit être attribuée aux dernières années de Nicolas I^{er}, sire de Bicht.

On sait déjà quelle était cette localité. Ajoutons qu'on la rencontre parmi les fiefs du Brabant et ceux du comté de Looz, dans le territoire voisin de la Meuse, appelé Maasland.

Renier de Bicht est mentionné, en 1265, au nombre des feudataires de Thierry de Fauquemont (1), et, en 1296, avec ceux de son fils Waleram II (2).

Comme *sires* de Bicht, nous trouvons d'abord Godefroid I^{er} de Heinsberg (1298-1531), puisque cette seigneurie figure parmi les biens qui font partie de sa succession. Elle échet à son fils Jean, avec haute et basse juridiction, mais sous réserve des droits de Gérard de la Marek, qui la tenait en engagère (3). Ce Gérard, que Butkens qualifie de *sire de Redichem et de Biecht*, dans le dénombrement des vassaux de Jean III, duc de Brabant, succéda à Jean de Heinsberg, dont la mort survint avant l'année 1555.

La seigneurie devait encore changer souvent de maître : Ogier de Haren, dont le père était avoué de Maestricht, la reçut en fief du duc de Brabant (1512-1550), avec justice, cour féodale et autres dépendances (4). Son fils, appelé comme lui par d'Hemricourt (5) *Rogier de Bixte, près de Stokhem*, épousa Clémence de Berlo, veuve de Jean de Langdris, dont il n'eut pas de postérité. C'est probablement le même qui nous apparaît dans un acte de 1586, comme seigneur de Bicht et de Wolfrath, nom d'un château

(1) ERNST, *Codex diplomaticus falkenburgensis*, p. 24.

(2) WOLTERS, *Notice historique sur Munsterbilsen*, p. 67.

(3) Id., *Codex diplomaticus lossensis*, p. 227.

(4) GALESLOOT, *le Livre des feudataires de Brabant*, p. 248.

(5) Pp. 104 et 133, édit. Salbray.

voisin, dont les destinées semblent avoir été les mêmes (1).

En 1415, nous rencontrons, comme seigneur de Neerharen et de Bicht, un Thierry de Pietersheim, époux d'Ode de Montfort, dame de Latinne (2). Il participa à l'acte de confédération du 17 avril 1456, entre la noblesse et les villes du duché de Gueldre (3), et fut inhumé dans l'église de Neerharen, où son effigie était représentée sur une pierre tombale, attestant qu'il mourut le 28 octobre 1440.

Sa fille cadette, Oda de Pietersheim, épousa Claes ou Nicolas Van der Donek, gentilhomme de l'état-noble du pays de Liège et comté de Looz, qui reçut, le 11 février 1461, les seigneuries d'Opbicht et Papenhoven, en même temps qu'il releva celle de Neerharen au nom de sa femme (4). En 1489, il adhère au contrat de mariage entre sa fille Jeanne et Wynand Schenk de Nideggen, seigneur d'Arssen et Velden (5).

D'après Hemricourt, les Donek portaient de sinople, à la fasce d'hermine; selon d'autres auteurs, coupé d'hermine et de sinople ou d'argent. Enfin, le généalogiste Fahne leur donne un écu coupé d'hermine, en pointe d'or.

Nicolas I Van der Donek, encore mentionné en 1492,

(1) Note communiquée, avec d'autres renseignements, par M. Habetz, président de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg.

(2) Manuscrits de Lefort, aux archives de Liège.

(3) WOLTERS, *Notice historique sur les anciens seigneurs de Pietersheim*, p. 440.

(4) Registres aux reliefs de la salle de Curange.

(5) SLANGHEN, *Bijdragen tot de geschiedenis van het tegenwoordig hertogdom Limburg*, p. 180.

ne mourut probablement qu'en 1506. Nous essayerons de rétablir sa descendance :

Nicolas II, le jeune, scelle avec son père, en 1489, le contrat de mariage de sa sœur, et fait acte de relief le 6 juillet 1506.	Conrad, qui relève la seigneurie le 13 novembre 1515.	Henri — Jeanne de Roever, dame de Montfort. Le 8 février 1517, il fait acte de relief de la moitié des seig ^{es} de Bicht, Papenhoven et Wolfrath, dont il reconnaît l'usufruit à sa mère. Vivait encore en 1529.	Jeanne — Wynand Schenk, en 1489.
--	---	--	----------------------------------

Marie — Renier de Vlatten, mentionné comme son mari en 1536.	Anne, héritière de Bicht et Wolfrath — Guillaume de Vlodorp, seigr d'Odenkirehen, Dalenbroek et Reckheim. Ils étaient mariés en 1536 (1), et vivaient encore en 1556.
--	---

Odile, dame d'Odenkirehen, ~ Florent de Botzelar.	Alverte, dame de Bicht, — 1. Charles de Brouckhorst-Batenburg, sire de Barendrecht, qui fit acte de relief de la moitié des seigr ^{tes} de Bicht et Papenhoven, le 3 février 1565, et fut assassiné à Cologne, en 1580. 2. Philippe de Bentinck, qui reçut en fief la moitié de ces seigr ^{tes} , le 13 juin 1598 (2), et dont les descendants continuèrent à les posséder jusqu'en 1718.	Anne, dame de Dalenbroek, — Hattard de Palant, sire de Wildenberg.
---	---	--

On remarquera plusieurs contradictions entre le résultat de nos recherches et les notices de MM. Piot et Van der Chijs. Sur le terrain de la numismatique, nous rencontrons les mêmes difficultés. Quels sont, en effet, les quatre derniers noirs au nom de Jean, décrits par M. Van der Chijs à l'article Van der Donck, et dont le type était usité dans la première moitié du xv^e siècle? Qui est-ce encore que ce

(1) BORMANS, *les Seigneuries allodiales du pays de Liège*, p. 93.

(2) FAHNE, 4^{re} partie, p. 402.

Jean, dont la monnaie porte le nom de Bicht et rappelle le numéraire de l'évêque de Liège, Jean de Heinsberg (1419-1456)? Nous avons trouvé un Jean Van der Donck, cité vers 1459, sans autre indication, par le secrétaire de la cour féodale du pays de Fauquemont; c'est peut-être le même qui relève de la cour de ce lieu pour un fief de Wikrad, en 1444. M. Piot en a trouvé bien d'autres, qu'il qualifie de *seigneurs de Bicht*, tandis que nous avons vu qu'à la même époque, Nicolas Van der Donck était en possession de la seigneurie, qu'il tenait directement de la maison de Pietersheim !

Grammatici certant, etc.

B^{en} J. DE CHESTRET.

